

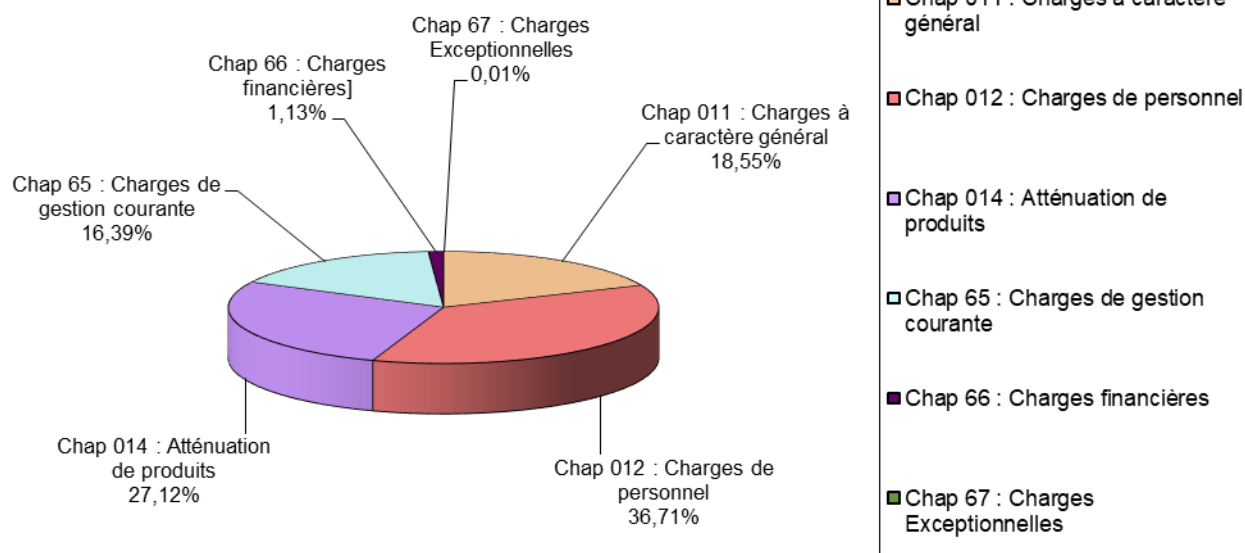
PRESENTATION CA 2021 BUDGET PRINCIPAL

Le **budget principal** regroupe la plupart des compétences communautaires qui sont individualisées par des codes fonctionnels. Le regroupement budgétaire permet d'avoir des arbitrages globaux au niveau des équilibres financiers.

A- POINT SUR L'EXECUTION

1. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



a) Dépenses :

La diminution de la part de l'**AC (Attribution de Compensation)** dans les dépenses de fonctionnement s'est poursuivie en 2021 suite à la prise de compétence voirie avec la dégressivité par 1/15^{ème}.

Dépenses de fonctionnement					
	Prévu (BP + DM)	Réalisé fin d'année	Disponible fin d'année	% fin d'année	Charges rattachées
011 - Charges à caractère général	5 627 882,00	4 707 791,20	452 114,52	91,97	467 976,28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 366 096,00	10 184 629,77	120 090,29	98,84	61 375,94
014 - Atténuation de produits	7 583 641,00	7 568 600,62	15 040,38	99,80	
023 - Virement section d'investissement	3 634 070,84		3 634 070,84	0,00	
042 - Dotation aux amortissement	1 912 294,00	1 906 248,19	6 045,81	99,68	
65 - Charges de gestion courante	4 745 259,00	3 807 123,38	169 607,71	96,43	768 527,91
66 - Charges financières	317 422,00	314 442,75	2 979,25	99,06	
67 - Charges exceptionnelles	32 150,00	28 585,02	3 564,98	88,91	
022- Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	0,00	
Total dépenses de fonctionnement	34 238 814,84	28 517 420,93	4 423 513,78	93,18	1 297 880,13

% de réalisation = Total Réalisé fin d'année / (Total des dépenses de fonctionnement prévues - virement section d'investissement)*100

Concernant **les charges à caractère général (011)**, elles ont été réalisées à hauteur de 92%.
Les économies réalisées par rapport à l'inscription budgétaire concernent :

- le service développement économique : - 70 000 € (dont - 16 000 € au niveau de l'enveloppe dédiée à l'agriculture et - 46 000 € pour les prestations numériques).
- la médiathèque : - 26 000 € notamment au niveau des frais liés aux animations
- l'administration générale : - 77 500 € dont - 28 000 € pour les frais de nettoyage, - 7 000 € pour la documentation et - 26 000 € pour les fournitures administratives et de petit équipement.
- la communication : - 61 000 € relatifs essentiellement à des événementiels non réalisés en raison de la crise sanitaire, à un retard sur le déploiement de la stratégie marketing du campus, du campus connecté et de la campagne de communication de la maison de l'habitat, l'OPAH décalée en 2022.
- la consommation de fluides au campus et campus connecté : - 76 000 €
- le service informatique : - 24 000 €
- le service transport : - 70 000 €

Par contre, le service petite enfance enregistre un dépassement des crédits budgétaires : + 31 000€ en raison d'une très forte augmentation des coûts liés au conventionnement des 12 places à la crèche hospitalière.

Les crédits inscrits **au chapitre 014 (atténuation de charges)** ont été consommés à hauteur de 100 %. Ce chapitre regroupe l'attribution de compensation versée aux communes (6 997 277 €), la dotation de solidarité (350 000 €), le FNGIR (4 241 €) et un remboursement suite à dégrèvement de TASCOM (197 083 €).

Concernant **les charges de personnel (012)**, les dépenses ont été réalisées à 99 %.

Le **chapitre 65 (charges de gestion courante)** comprend d'une part les participations 2021 versées aux différents syndicats auxquels la communauté d'agglomération adhère et d'autre part les fonds de concours, les subventions accordées aux associations la participation versée au SYTTOM 19 pour le traitement des ordures ménagères et la participation au SDIS (contingent incendie et transfert)

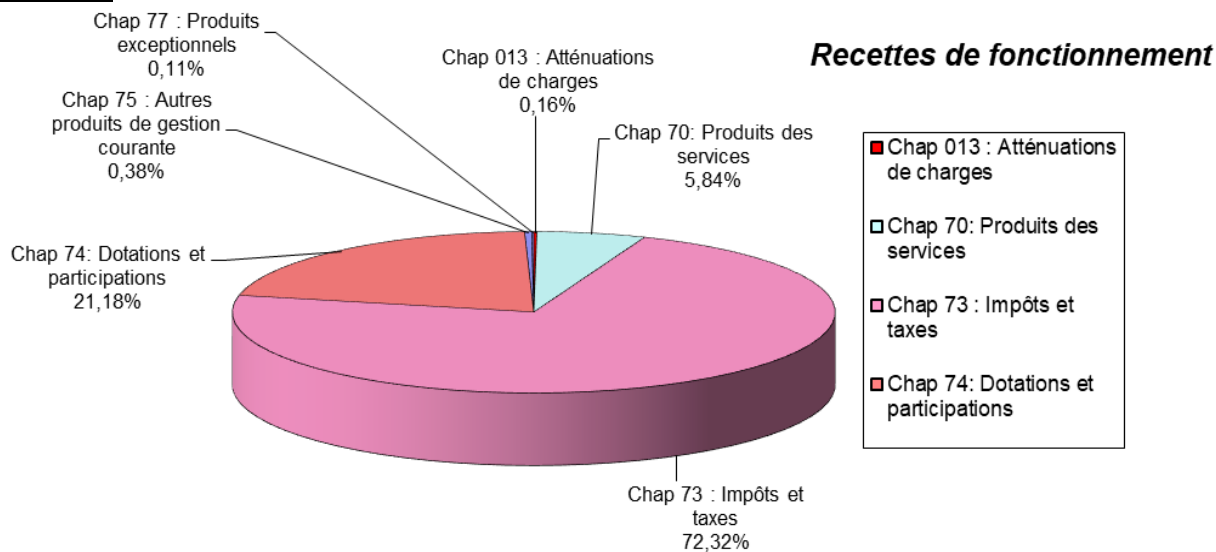
La non consommation de la totalité de l'enveloppe affectée à ce chapitre s'explique en partie par :

- des économies au niveau du développement économique : - 120 000 € dues notamment au remboursement par la Région Nouvelle Aquitaine du fonds de solidarité covid et une diminution de la participation versée à Dorsal
- une économie de 20 000 € a été réalisée suite à une plus faible demande de participation des centres de loisirs.
- l'enveloppe pour les études « cœur de bourg » sur les bourgs structurants n'a pas été consommée en totalité (-22 000 €).
- Des économies de 14 000 € ont été réalisées sur l'enveloppe dédiée à la formation des élus.

Les prêts contractés par la communauté d'agglomération étant des prêts à taux fixe, la consommation du **chapitre 66 (charges financières)** correspond à l'inscription budgétaire.

En conclusion, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 93 %, ce qui démontre la sincérité des inscriptions budgétaires initiales.

b) Recettes :



Recettes de fonctionnement

	Prévu (BP +DM)	Réalisé fin d'année	Disponible fin d'année	% fin d'année	Produits rattachés
013 - Atténuation de charges	39 200,00	50 951,90	-11 751,90	129,98	
70 - Produits des services	1 658 466,00	1 839 056,05	-187 179,05	111,29	6 589,00
73 - Impôts et taxes	22 626 792,25	22 847 832,97	-221 040,72	100,98	
74 - Dotations, participations	7 207 301,04	6 484 543,16	515 257,88	92,85	207 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	116 002,00	119 018,17	-3 016,17	102,60	
77- Produits exceptionnels	100 321,00	35 332,84	64 988,16	35,22	
042 - Opérat d'ordre de transfert entre sections	182 167,00	181 600,57	566,43	99,69	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 308 565,55			0,00	
Total recettes de fonctionnement	34 238 814,84	31 558 335,66	157 824,63	99,51	214 089,00

% de réalisation = (Total Réalisé fin d'année+ Produits rattachés) / (Total des recettes de fonctionnement prévues – excédent de fonctionnement reporté)*100

Concernant les atténuations des charges (013), les recettes sont supérieures à la prévision. Ce chapitre est consacré au remboursement des indemnités journalières d'agents en congé longue maladie ou en accident du travail. Cela signifie que ces absences et congés longue maladie ont été plus nombreux que prévu, en raison notamment du covid.

Concernant les produits de services (70), les recettes proviennent :

- des remboursements suite aux mises à disposition de personnel : 587 942 €
- des produits des services :

Centre Aqua

- Entrées + activités/animations : 115 473 € (prévision 100 000 €. Cette prévision avait été revue à la baisse suite à la crise sanitaire. En 2020, cette recette était de 117 225 € et près de 300 000 € avant la crise sanitaire).

Site Laval Verdier

- Utilisation du site : 18 536 € (En 2020, cette recette était de 8 226 € en raison de la non utilisation des installations à cause du covid).

Service collecte des déchets

- La redevance spéciale : 290 034 € (+40 034 € par rapport à la prévision budgétaire)
- Les autres prestations de services : 300 205 € (prévision de 174 200 €, en augmentation de 16 200 € par rapport à 2020).
 - Mise à disposition composteurs : 2 400 €
 - Broyage des déchets verts : 20 012 €
 - Recettes prestataires (rachat des matières) : 80 054 €
 - DIB Mulatet : 5 906 €
 - DIB Naves : 7 067 €
 - DIB Chamboulive : 2 572 €
 - DIB Corrèze : 60 €
 - DIB Ladignac : 6 689 €
 - DIB Gros Chastang : 703 €
 - Collecte des aires de repos : 40 802 €
 - Transport et traitement des déchets collectés par la balayeuse de la ville de Tulle : 29 502 €

Service médiathèque

- Recettes liées aux impressions : 875 €
- Facturation ouvrages non restitués : 3 902 €

Service petite enfance : 451 550 € (en augmentation de 71 947 € par rapport à 2020).

- Facturation des familles Accueil Familial : 85 425 €
- Facturation des familles Accueil Collectif : 160 140 €
- Facturation des familles Micro crèche Seilhac : 101 972 €
- Facturation des familles Micro crèche Saint Germain : 104 013 €

Service Transport

- Vente de tickets : 66 524 € (en 2020, les ventes représentaient 72 389 €)
- SNCF Passéo : 372 €
- Recette Handimobile : 7 157 €

Concernant les impôts et taxes (73) : 22 847 833 €

Ce chapitre comprend :

- le panier de ressources fiscales perçues par la communauté suite à la réforme de la taxe professionnelle :
 - CFE : 3 420 428 €
 - CVAE : 1 724 413 €
 - IFR : 446 782 €
 - TASCOT : 480 744 €
 - Taxe d'habitation (TH) : 792 655 €
 - Taxe Foncière bâti (TFB) : 2 713 845 €
 - Taxe additionnelle FNB : 70 160 €
 - Taxe Foncière non bâti (TFNB) : 307 189 €
 - Rôles complémentaires : 4 893 €
 - Rôle supplémentaire centimes : 29 718 €
- la fraction de TVA : 5 550 510 €
- La TEOM : 5 023 256 €
- la taxe de séjour : 80 883 € (en 2020, elle représentait 44 429 €)
- l'attribution de compensation (AC) pour les communes devenues contributrices : 205 230 €.
- le versement transport : 1 385 306 € (en 2020, il était de 1 270 422 €)
- le fonds de péréquation des ressources (FPIC) : 614 324 €

Le chapitre 74 comprend :

- les dotations et participations de l'Etat :
 - DGF dotation intercommunalité : 1 331 621 €
 - DGF dotation de compensation : 2 895 764 €

- DC RTP : 113 472 €
 - Compensation au titre de la CFE et de la CVAE : 717 908 €
 - Allocations compensatrices TF TFNB : 81 701 €
 - FCTVA : 23 557 €
- les subventions pour des opérations de fonctionnement :
- Cours d'eau : 35 103 € (*inscription : 39 000 €*)
 - Médiathèque : 10 238 € (*inscription : 27 500 €*)
 - Communication : 8 337 € (*inscription : 8 337 €*)
 - Eau et Assainissement : 20 646 €
 - Leader : 193 613 € (*inscription : 213 735 €*)
 - Pôle universitaire : 145 695 € (*inscription : 259 023 €*)
 - Habitat : 39 929 € (*inscription : 133 476 €*)
 - Service collecte des déchets : 289 337 € (*inscription : 368 359 €*)
 - Tourisme : 7 500 € (*inscription : 7 500 €*)
 - Economie : 1 600 € (*inscription : 83 370 €*)
 - Petite enfance : 797 267 € (*inscription : 821 000 € CAF/MSA*)
 - Accueil familial : 245 766 €
 - Accueil collectif : 414 379 €
 - RAM : 79 445 €
 - Crèche hospitalière : 24 656 €
 - Micro crèche Seilhac : 1 350 €
 - Micro crèche saint Germain : 161 €

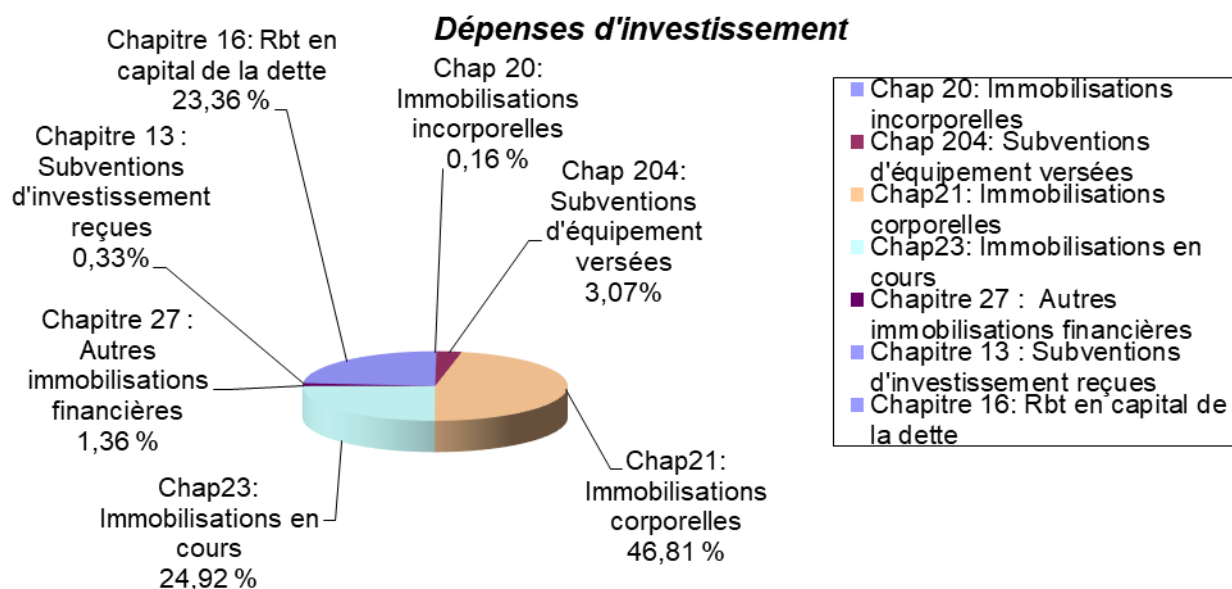
Le chapitre 75 concerne les loyers perçus : loyer de l'ARS (51 361 €), le loyer de la MSP à Tulle (43 032 €), le loyer de la MSP à Corrèze (24 474 €) et la location de l'auditorium (150 €).

Le chapitre 77 concerne les ventes de biens à hauteur de 8 887 €, des mandats annulés sur exercices antérieurs (13 936 €) et des produits exceptionnels à hauteur de 5 958 €.

Globalement, les recettes de fonctionnement sont parfaitement conformes aux prévisions. Les délais de perception de certaines recettes sont liés aux délais de réalisation des opérations et peuvent intervenir l'année suivante.

2. Section d'investissement

a- Dépenses



Dépenses d'investissement

	Prévu (BP +DM)	Réalisé fin d'année	Disponible fin d'année	% fin d'année	Restes à réaliser
20 - Immobilisations incorporelles	108 700,00	12 214,20	54 014,10	11,24	42 471,70
204 - Subventions d'investissement	1 122 973,98	238 351,05	415 501,85	21,22	469 121,08
21 - Immobilisations corporelles	5 768 059,78	3 631 354,47	576 946,33	62,96	1 559 758,98
23 - Immobilisations en cours	3 942 665,43	1 932 794,00	299 438,61	49,02	1 710 432,82
13- Subventions d'investissement reçues	25 303,00	25 302,73	0,27	100,00	
16 - Emprunt	1 812 180,00	1 812 171,80	8,20	100,00	
26- Participations, Créances rattachées	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	
27- Autres immobilisations financières	121 000,00	105 153,00	847,00	86,90	15 000,00
020 - Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00		
001 - Solde d'exécution négatif reporté	877 797,37				
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	182 167,00	181 600,57	566,43	99,69	
041 - Opérations patrimoniales	3 554 917,93	3 452 542,57	102 375,36		
Total dépenses d'investissement	17 545 764,49	11 391 484,39	1 479 698,15	68,34	3 796 784,58

% de réalisation = Total Réalisé fin d'année / (Total des dépenses d'investissement prévues*100

Concernant **les emprunts et dettes (16)**, les réalisations correspondent à la prévision. La totalité de la somme budgétée a été appelée en 2021.

Concernant **les subventions d'équipement versées (204)**,

- Participation à l'immobilier d'entreprises : 3 990 €
- Attribution de subventions pour l'opération Revitalisation du commerce et de l'artisanat : 42 721 € (Inscription en RAR : 117 730 €)
- Attribution de subventions pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux : 54 500 € (Inscription en RAR : 93 940 €)
- Attribution de subvention aux communes pour la réhabilitation de logements : 14 330 € (Inscription en RAR : 29 686 €)

- Attribution de subventions aux propriétaires bailleurs et occupants : 29 900 € (sont inscrits en RAR : 100 930 €)
- Attribution de fonds de concours pour les équipements supra communaux : 46 545 € (Inscription en RAR : 116 835 €)
- Participation à l'acquisition de vélo électrique : (Inscription en RAR : 10 000 €)

N'ont pas été sollicitées les sommes inscrites pour le haut débit (40 000 €), l'immobilier d'entreprises (50 000 €) et l'habitat (295 000 €).

Concernant **les immobilisations (20, 21, 23, 27)**, les montants non réalisés seront reportés sur l'exercice 2022 pour un montant de **3 484 960 €** avec le détail ci-dessous :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : les consommations concernent :

- Mission AMO Marché services et télécommunication : 2 745 €
- Frais de logiciel 565 €
- Dématérialisation Hélios : 8 904 €

Sont inscrits en RAR 8 200 € pour la création d'outils de communication pour l'habitat et 34 272 € pour l'informatique.

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : les dépenses concernent :

Voirie – Réseaux Eaux pluviales

2 916 562 € ont été dépensés en 2021 pour les travaux de voirie et la signalisation et 29 296 € pour les réseaux d'eaux pluviales auxquels il convient de rajouter les RAR à hauteur de 595 135 € pour la voirie et 72 397 € pour les réseaux d'eaux pluviales.

Informatique

162 793 € ont été consacrés au renouvellement du matériel informatique et de téléphonie et à la fourniture et installation d'une nouvelle infrastructure de serveurs de stockage et de virtualisation.

Sont inscrits 15 010 € en RAR pour l'acquisition de matériels informatiques

Médiathèque

Les dépenses ont été de 9 829 € : dont 3 950 € pour l'acquisition de livres d'artistes et 5 879 € pour l'acquisition de mobiliers et équipements.

Service collecte des déchets

Acquisition d'une BOM 15 m3 : 178 632 €

Réparation véhicules : 25 717 €

Acquisition de 2 bennes pour la collecte : 20 760 €

Acquisition de divers équipements (bacs roulants, colonnes) : 76 926 €

Flocage BOM : 596 €

Inscription en RAR :

- Acquisition de bacs roulants et de colonnes : 107 113 €
- Commande de 4 bennes de déchetterie : 32 388 €
- Installation de vidéo surveillance en déchetterie : 8 561 €
- Commande de découpeur plasma cutter et de sonde de télémessure : 3 416 €
- Acquisition polybenne avec caisson : 279 833 €
- Acquisition 1 véhicule électrique léger : 20 509 €
- Acquisition 1 véhicule utilitaire léger : 18 240 €

Centre aqua

Acquisition d'équipements : 6 882 €

Sont inscrits en RAR 8 234 € au titre de caméras de surveillance et de l'acquisition de petits équipement et 5 050 € au titre de la signalétique.

Campus connecté et campus

Travaux de rénovation : 107 535 €

Sont inscrits en RAR 10 682 € pour des travaux d'aménagement.

Habitat

Frais liés à l'acquisition de la maison de l'habitat : 10 000 €

Sont inscrits en RAR 377 350 € pour l'acquisition de la maison de l'habitat.

Service Petite Enfance

Acquisition de matériel de puériculture et d'équipements : 15 006 €

Sont inscrits en RAR 4 247 € au titre d'équipements

Service administration

Acquisition de mobiliers : 3 748 €

Transport

Ecran TFT : 678 €

Bornes information voyageurs : 21 745 €

2 vélos électriques : 3 418 €

Poteau arrêt de bus : 725 €

Sont inscrits en RAR 1 593 pour des bornes information voyageurs.

Chapitre 23 (immobilisations en cours) : Ont été consommés et sont inscrits en RAR :

Service COR

5 041 € au titre de la requalification de la rivière Corrèze

Sont inscrits en RAR :

- 34 768 € pour la requalification de la rivière Corrèze
- 9 570 € pour des travaux de restauration d'habitats naturels
- 1 200 € pour un suivi piézométrique des Landes de Chaux

Service Collecte des déchets

70 219 € pour divers travaux en déchetterie.

Sont inscrits en RAR :

- 4 830 € pour des travaux de sécurisation d'un quai supplémentaire à la déchetterie de Chamboulive
- 30 676 € pour la réalisation d'un quai de déchargement à la déchetterie de Chamboulive

Tourisme

2 025 € pour des travaux sur la borne de l'aire de camping de Chamboulive.

Habitat

57 260 € pour l'aménagement de l'aire des gens du voyage

2 934 € pour la maison de l'habitat

Sont inscrits en RAR

- 1 110 054 € au titre de l'aménagement de l'aire des gens du voyage
- 74 492 € pour l'aménagement de la maison de l'habitat

Développement Economique

19 913 € pour la signalétique des zones artisanales

Médiathèque

30 528 € pour des travaux de relamping, de rénovation de la terrasse bois et remplacement de plots.

Sont inscrits en RAR 14 240 € pour des travaux électriques, remplacement de cartes climatiseurs et travaux sur l'armoire centrale de traitement d'air.

Laval Verdier

93 686 € pour des travaux d'arrosage.

Sont inscrits en RAR 26 718 € pour le solde des travaux d'arrosage, des travaux de toiture et le remplacement de poteaux.

Service administration

15 551 € pour les travaux du siège (éclairage banque d'accueil, élévateur PMR siège, réglage fenêtres).

Sont inscrits en RAR 23 954 € pour les travaux du siège (plantations talus, travaux vestiaire et motorisation du portail) et 2 794 € pour le contrôle des menuiseries du bâtiment loué à l'ARS.

Offre de santé

MSP à Tulle : 7 173 €

Sont inscrits en RAR :

- 787 € pour la MSP à Corrèze
- 489 € pour la MSP à Tulle

Petite Enfance

119 846 € pour les travaux de réaménagement du jardin de la maison des enfants et des travaux de rénovation de la façade de la maison des enfants.

Sont inscrits en RAR :

- 52 288 € pour l'aménagement du jardin et divers travaux à la maison des enfants
- 5 399 € pour le solde de la MOE de la micro crèche à Saint-Germain-les-Vergnes
- 26 210 € pour les travaux de végétalisation de la toiture de la MC à Saint-Germain

Centre aqua

16 977 € au titre de travaux de rénovation (plomberie, repise murs extérieurs, détecteur ascenseur et travaux plages)

18 540 € pour l'étude de faisabilité pour le réaménagement des espaces

Sont inscrits en RAR 20 370 € pour l'aménagement des talus et 6 360 € pour l'alarme incendie.

Pôle universitaire

1 664 € au titre de la construction du RUIE

1 471 644 € au titre des travaux de réhabilitation du bâtiment 419

Sont inscrits en RAR 203 741 € pour le bâtiment 419

Chapitre 27 (autres immobilisations financières) :

Ont été consommés :

- 50 000 € pour des avances remboursables allouées à Ynovéa
- 55 153 € pour des avances remboursables à Dorsal

Sont inscrits en RAR :

- 15 000 € concernant l'apport en compte courant à la SEM ENRèze

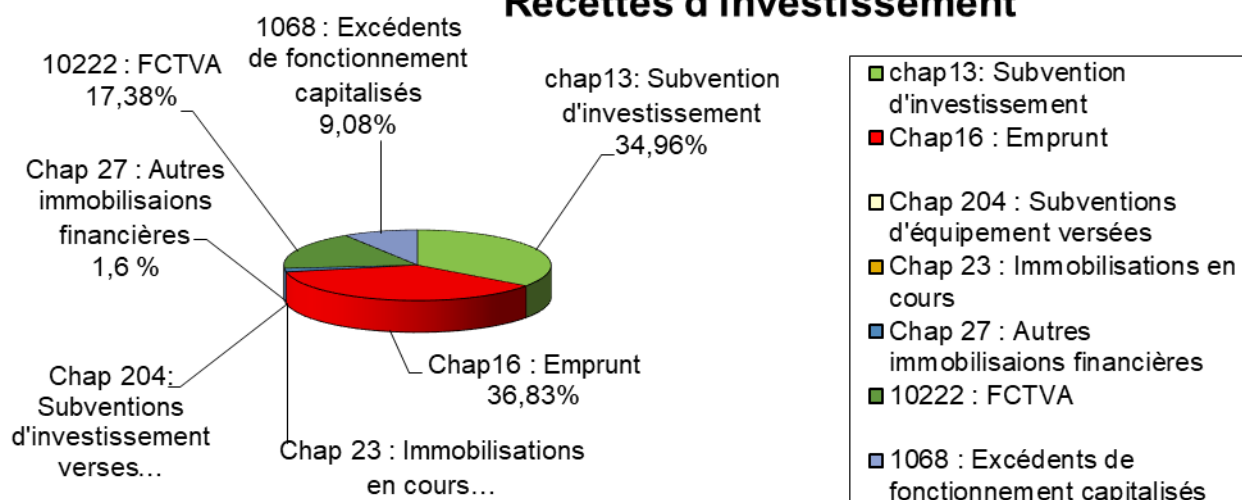
Le chapitre 041 correspond au paiement des avances dans le cadre de marchés à hauteur de 58 349 € et au transfert de subventions entre chapitre d'ordre afin de prévoir leur amortissement à hauteur de 3 394 194 €

L'investissement 2021 représente près de 9,7M€ (dont 3.8 M€ de RAR).

**En conclusion, les dépenses d'investissements ont été réalisées à hauteur de 68%. Si l'on intègre les restes à réaliser, la réalisation est de 91%, très proche de la prévision.
De nombreux investissements ont été engagés et budgétés sur l'année 2021 et verront leur achèvement en 2022.**

b- Recettes

Recettes d'investissement



Recettes d'investissement

	Prévu	Réalisé fin d'année	Disponible fin d'année	% fin d'année	Restes à réaliser
13 - Subventions d'investissement	4 167 341,04	2 050 398,76	404 545,55	49,20	1 712 396,73
16- Emprunt	1 732 314,26	2 160 000,00	-427 685,74	124,69	
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	4 000,00	-4 000,00		
23- Immobilisations en cours	0,00	5 225,12	-5 225,12		
10222 - FCTVA	1 961 052,69	1 019 041,40	942 011,29	51,96	754 749,72
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	532 582,33	532 582,33	0,00	100,00	
27- Autres immobilisations financières	60 078,40	93 588,40	-33 510,00	155,78	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-8 887,00				
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 634 070,84		3 634 070,84	0,00	
040 -Amortissement des immobilisations	1 912 294,00	1 906 248,19	6 045,81	99,68	
041 - Opérations patrimoniales	3 554 917,93	3 452 542,57	102 375,36	97,12	
Total dépenses d'investissement	17 545 764,49	11 223 626,77	3 854 991,27	80,68	2 467 146,45

% de réalisation = Total Réalisé fin d'année / (Total des recettes d'investissement prévues – virement de la section de fonctionnement- solde d'exécution)*100

Le FCTVA a été réalisé en 2021 à hauteur de 1 019 041 €.

Sont inscrits en RAR : 754 750 €. Ce montant correspond au FCTVA à percevoir pour les investissements réalisés au 4^{ème} trimestre 2021 et pour les dépenses inscrites en RAR.

L'article 1068 correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le besoin de la section d'investissement. Le besoin affiché au CA 2020 était de 532 582 € ce qui a donné lieu en 2021 à l'émission d'un titre au 1068 de ce même montant.

Concernant les subventions d'investissement (13), elles ont été réalisées à hauteur de 2 050 399 €. Elles sont liées à l'avancée des opérations.

Sont inscrits en restes à réaliser 1 712 397 €.

> Ces décalages dans la perception des subventions et l'importance des sommes concernées entraînent des tensions de trésorerie qui justifient la nécessité d'avoir recouru en 2021 à une ligne de trésorerie de 1 000 000 €.

L'emprunt (chapitre 16) correspond à :

- un emprunt d'équilibre souscrit auprès de la Banque Postale à hauteur de 1 590 000 €
- un emprunt inscrit en RAR souscrit auprès du Crédit Agricole à hauteur de 570 000 €

Le chapitre 041 correspond au paiement des avances dans le cadre de marchés à hauteur de 58 349 € et au transfert de subventions entre chapitre d'ordre afin de prévoir leur amortissement à hauteur de 3 394 194 €

Le chapitre 27 (autres immobilisations financières) correspond au remboursement des avances consenties ;

En conclusion, les recettes d'investissements ont été réalisées à la hauteur des prévisions, en intégrant les RAR.

3. Affectation des résultats

Globalement pour la réalisation de l'exercice 2021 :

- ✓ **sur la section d'investissement**, s'agissant du résultat déficitaire de l'exercice de 167 857,62 €, il convient d'ajouter le déficit antérieur (2020) de 877 797,37 €, ce qui génère un solde déficitaire de 1 045 654,99 €.

A ce solde déficitaire, vient s'ajouter un solde déficitaire des RAR de 1 329 638,13 €.

Le besoin de financement est donc de 2 375 293,12 €.

- ✓ **sur la section de fonctionnement**, au résultat de l'exercice de 1 957 123,60 €, il convient d'ajouter un excédent antérieur (2020) de 2 308 565,55 € ce qui génère un solde excédentaire de 4 265 689,15 €.

Le solde total de l'exercice (excédent total de fonctionnement – couverture du besoin d'investissement) est donc $4\,265\,689,15\ € - 2\,375\,293,12\ € = 1\,890\,396,03\ €$.

Cela signifie que l'affectation des résultats telle qu'elle apparaîtra dans le budget 2022 sera équilibrée en section d'investissement.

L'excédent effectif sera en recettes de fonctionnement pour le montant correspondant au solde total de l'exercice 2021 soit 1 890 396,03 €.

A titre comparatif, l'excédent effectif en recettes de fonctionnement au budget 2021 était de 2 308 565,55 €.

4. Épargne nette

Enfin, **l'épargne nette de l'exercice 2021 s'élèvera au Compte Administratif à 1 869 599,42 €.**

Cela signifie que la section de fonctionnement a généré suffisamment d'excédent pour couvrir le remboursement de la dette (capital + intérêts) et a permis d'abonder la section d'investissement à hauteur de 4 008 334,22 €.

Concernant l'emprunt, il a été souscrit à hauteur de 2 160 000 € afin de financer les investissements.

B - ANALYSE FINANCIERE

1. Section de fonctionnement

a – Les dépenses d'exploitation

En 2020, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 27 872 156,59 €. **En 2021, elles sont quasiment stables par rapport à l'année précédente et représentent 27 909 052,87 €.**

Quelques éléments d'analyse ci-dessous faite par service :

Concernant le service collecte des déchets :

Les dépenses du chapitre 011 augmentent passant de 974 998 € en 2020 à 1 045 249 € en 2021 (+7,2%). On note une augmentation du poste de dépense « carburant » de 57 995 €.

L'augmentation du coût du tonnage incinéré entraîne une augmentation du chapitre 65 de 133 000 € (+9,5%) passant de 1 399 817 € en 2020 à 1 533 082 € en 2021.

Les dépenses de personnel restent stables passant de 2 472 201 € en 2020 à 2 498 536 € en 2021.

Concernant le service médiathèque :

Les dépenses au chapitre 011 augmentent suite à une année 2020 exceptionnellement basse : 267 852 € en 2020 et 313 307 € en 2021 mais n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Les dépenses de personnel diminuent passant de 771 785 € en 2020 à 722 117 € en 2021.

Concernant le service général :

Les dépenses au chapitre 011 représentaient 590 872 € en 2020 contre 450 027 € en 2021. Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2020 des masques à destination de la population avaient été commandés, commandes qui n'ont pas eu lieu en 2021.

Les dépenses de personnel augmentent passant de 1 167 300 € en 2020 à 1 253 681 € en 2021.

Le montant de l'AC diminue conformément à la validation de l'évaluation du transfert de charges « voirie » afin de permettre à Tulle agglo de financer les dépenses d'investissement voirie.

Concernant le service voirie :

Le chapitre 011 passe de 1 049 535 € en 2020 à 1 007 687 € en 2021 dont 995 689 € remboursés aux communes au titre des frais de fonctionnement pour l'entretien de la voirie.

Au chapitre 012 ont été dépensés 1 857 448 € dont 1 551 434 € remboursés aux communes au titre des personnels mis à disposition à la communauté pour l'entretien de la voirie suite à l'évaluation des transferts de charge.

Concernant le service Petite Enfance / Jeunesse :

Chapitre 011 : 220 969 € en 2020 / 314 918 € en 2021

Le budget Petite enfance est en augmentation très forte en raison de l'augmentation du coût de la crèche hospitalière passant de 60 000 € à 110 000 € (+50 000 €). De plus, 2020 avait été une année de baisse du chapitre 011 en raison de la fermeture des sites lors du 1^{er} confinement.

Le budget jeunesse est stable par rapport à 2020.

Chapitre 012 : 2 118 427 € en 2020 / 2 156 160 € en 2021

Concernant le service transport :

Chapitre 011 : 874 769 € en 2021 contre 816 500 € en 2020 (env. + 58 269 €). Ce chapitre regroupe essentiellement les marchés de transport mis en place en septembre 2017. Cette augmentation s'explique par l'annulation du transport des scolaires au centre aqua ou ponctuellement pour le spectacle de fin d'année au théâtre due à la crise sanitaire en 2020.

Chapitre 012 : concerne uniquement la rémunération de la chargée de mission affectée à cette compétence

Concernant le service économie :

Chapitre 011 : 18 483 € en 2020 contre 17 046 € en 2021, ce chapitre reste stable.

Chapitre 012 : le chapitre diminue (346 666€ en 2020 à 317 068 € en 2020), dû au départ en retraite d'un agent.

Concernant le centre aqua :

Le chapitre 011 passe de 384 296 € en 2020 à 427 752 € en 2021 (env. + 43 456 €). Des économies avaient été réalisées en 2020 sur les fluides en raison de la fermeture administrative du site suite à la crise sanitaire.

Le chapitre 012 augmente légèrement (597 705 € en 2020 à 616 368 € en 2021).

Pour rappel, ce transfert de compétence s'est traduit par une retenue sur l'attribution versée à la ville de Tulle de 465 133,93 €.

Concernant les autres services (Leader, Petit patrimoine, tourisme, cours d'eau, habitat, offre de santé, Climat énergie) :

Le chapitre 011 augmente en raison des coûts de l'étude SCoT et de l'animation OPAH.

Le chapitre 012 reste stable.

Autres chapitres :

Le chapitre 65 diminue de 515 448 € malgré la hausse du coût de l'incinération des déchets. En effet cette baisse s'explique par le fait qu'en 2020 Tulle agglomération avait pris la décision de porter un fond local de solidarité permettant d'accorder des aides directes aux artisans et commerçants touchés par une fermeture administrative en raison de la crise sanitaire, dispositif qui n'a pas été reconduit en 2021.

Les charges d'intérêts ont augmenté progressivement de 2009 à 2015 au fur et à mesure de l'élargissement des compétences communautaires. Depuis 2016, ces charges diminuent du fait d'un amortissement dégressif des emprunts. Ce niveau est de 326 563 € en 2021.

b – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent légèrement pour atteindre 31 590 824 €. Elles étaient de 31 284 355 € en 2020.

Le chapitre 73 diminue de 61 264 € en raison de la baisse de la CVAE et des impôts non compensés par la hausse du Versement Mobilité.

Le chapitre 70 (produits des services) augmente de 231 930 € par rapport à 2020 en raison de la réouverture des sites fermés pour crise sanitaire, malgré une diminution du nombre d'entrées au centre aqua par rapport à 2019.

Les dotations et participations (**chapitre 74**) sont en augmentation (+ 98 327 €)

Le chapitre 75 correspond aux locations de nos deux maisons de santé et du bâtiment à l'ARS situé « rue du 9 juin 1944 à Tulle ».

c – Endettement et épargne

1) Endettement

Annuité de la dette (intérêts + capital)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	955 971,39	1 088 854,80	1 291 904,25	1 434 084,10	1 631 214,18	1 812 171,80
Intérêts	436 966,12	413 713,09	400 000,43	377 110,69	356 084,70	326 563,00
Annuité	1 392 937,51	1 502 567,89	1 691 904,68	1 811 194,79	1 987 298,88	2 138 734,80

Taux d'endettement (annuité/recettes réelles de fonctionnement)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité	1 392 937,51	1 502 567,89	1 691 904,68	1 811 194,79	1 987 298,88	2 138 734,80
Recettes réelles de fonctionnement	28 921 009,61	30 180 568,00	30 702 885,33	31 257 499,98	31 284 355,35	31 590 824,09
Taux d'endettement	4,82 %	4,98 %	5,51%	5,79 %	6,35 %	6,77 %

Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)

- Capacité de désendettement 2020 : $16\,191\,744,30 / 3\,681\,771,22 = 4,4$ ans

En 2021, la durée de désendettement est quasiment identique à l'année précédente : 4,4 ans.

La capacité de désendettement de la communauté en 2020 était de 4,6 ans.

2) Épargne

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est obtenue en retranchant les dépenses réelles d'exploitation des recettes réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	28 921 009,61	30 180 568,00	30 702 885,33	31 257 499,98	31 284 355,35	31 590 824,09
- Dépenses réelles de fonctionnement	25 933 247,55	26 913 292,55	26 907 966,37	27 315 351,96	27 872 156,59	27 909 052,87
+ Rbt des intérêts de la dette	436 966,12	413 713,09	400 000,43	377 110,69	356 084,70	326 563,00
= Epargne de gestion	3 424 728,18	3 680 988,54	4 195 119,39	4 319 258,71	3 768 283,16	4 008 334,22

L'épargne de gestion est positive et augmente chaque année ce qui signifie que la collectivité peut assurer ses dépenses de gestion courantes tout en générant de l'autofinancement.

Épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute (RRF-DRF) moins l'annuité de la dette en capital.
L'épargne brute est égale à l'épargne de gestion – les intérêts de dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	2 987 762,05	3 267 275,45	3 794 918,96	3 942 148,02	3 412 198,76	3 681 771,22
-Rbt de l'annuité en capital	955 971,39	1 088 854,80	1 291 904,25	1 434 084,10	1 631 214,18	1 812 171,80
= Epargne nette	2 031 790,66	2 178 420,65	2 503 014,71	2 508 063,92	1 780 984,58	1 869 599,42

2. Section d'investissement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement (20 ,204, 21 ,23)	5 834 847,15	9 011 467,80	5 733 668,23	7 789 473,61	8 681 160,67	5 814 713,72
Rbt en capital de la dette	955 971,39	1 088 854,80	1 291 904,25	1 434 084,10	1 631 214,18	1 812 171,80

Depuis 2011 les dépenses d'investissement restent importantes, notamment en raison de la prise en charge des travaux de voirie.

En 2016, les dépenses d'équipement portent sur la construction de deux maisons de santé sur le territoire (à Tulle et à Corrèze), des travaux de renaturation de la rivière Corrèze, du mandatement de notre participation des équipements supra communaux, de la réalisation de city stades ...

En 2017, les dépenses d'investissement progressent fortement du fait de lancement de plusieurs projets : la construction des 2 MSP, le lancement de la construction de la micro-crèche à Saint-Germain-les-Vergnes, de la seconde tranche de la renaturation de la rivière Corrèze, de la réhabilitation de la déchetterie à Mulatet.

En 2018, les dépenses d'investissement sont moins importantes en raison de l'achèvement des 2 maisons de santé. L'année 2018 est celle du lancement du pôle universitaire avec la construction du restaurant universitaire et interentreprises et la rénovation du bâtiment 419 sur le site de Souilhac à Tulle.

En 2019 et en 2020, les dépenses d'investissement sont importantes en raison des investissements récurrents (voirie, collecte des déchets, habitat,) et également des travaux de construction de la micro crèche à Saint-Germain-les-Vergnes, du restaurant et de la rénovation du bâtiment 419.

En 2021, les dépenses restent importantes avec près de 6 millions d'euros d'investissement et sont marquées par les travaux de voirie et la collecte des déchets, la fin des travaux aux campus et camus connecté et le début de l'aménagement de l'aire des gens du voyage.

3. Conclusion

De 2009 à 2012, les dépenses de fonctionnement ont augmenté en raison du transfert de nouvelles compétences par les communes membres :

- En 2009 : exercice de la compétence collecte des déchets
- En 2010 : ouverture de la médiathèque intercommunale d'une part et de l'exercice de la compétence touristique avec le versement de la subvention à l'OTI d'autre part
- En 2011 : compétence « voirie »
- En 2012 : prise en charge des compétences transport et de la petite enfance

En 2016, les dépenses de fonctionnement sont stables voire en diminution.

En 2017, les dépenses de fonctionnement progressent en raison de l'exercice de la compétence centre aqua et de l'élargissement du périmètre à 8 communes supplémentaires.

En 2018, les dépenses de fonctionnement restent stables.

En 2019, les dépenses de fonctionnement augmentent de 407 386 €

En 2020, année exceptionnelle en raison du covid, avec de fortes variations dans les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : Les charges à caractère général diminuent de 390 230 € en raison de la fermeture administrative de certains sites.
- Chapitre 012 : Les dépenses de personnel augmentent de 268 432 € en raison notamment du recours au service de remplacement pour le service collecte des déchets et de l'augmentation de l'enveloppe liée au régime indemnitaire.
- Chapitre 66 : - 23 361€ (diminution des intérêts d'emprunt)
- Chapitre 65 : augmentation de 521 088 € ; ceci s'explique par la décision d'accorder des aides directes aux artisans et commerçants touchés par une fermeture administrative en raison de la crise sanitaire
- Chapitre 014 : - 225 548 € : Poursuite de la diminution de l'AC en raison de la baisse annuelle par quinzième et retenue d'un tiers de l'enveloppe allouée à la DSC (-116 000 €) afin de financer les aides versées aux artisans, commerçants affectés par la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement restent conséquentes en raison de la volonté de Tulle agglomération de réaliser des équipements structurants.

En 2021, les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : Les charges à caractère général augmentent de 560 539 € en raison de la réouverture administrative des sites fermés pour cause de crise sanitaire, de l'augmentation des fluides et des carburants et du lancement de certaines études.
- Chapitre 012 : Les dépenses de personnel augmentent de 180 723 € en raison notamment du recours au service de remplacement (+ 69 507 €) et des évolutions de carrière des agents.
- Chapitre 66 : - 34 805 € (diminution des intérêts d'emprunt)
- Chapitre 65 : diminution de 515 448 € ; ceci s'explique par le fait qu'en 2020 des aides directes avaient été accordées aux artisans et commerçants touchés par une fermeture administrative en raison de la crise sanitaire, opération non reconduite en 2021.
- Chapitre 014 : + 221 777 € : Poursuite de la diminution de l'AC en raison de la baisse annuelle par quinzième mais retour de la DSC au niveau de 350 000 € et prise en compte d'un dégrèvement de TASCOM accordé à Leclerc à hauteur de 198 000 €.

Les dépenses d'investissement restent conséquentes avec les travaux voirie, la fin de la construction du bâtiment 419 et le réaménagement du campus connecté, les aides habitat et le lancement de la maison de l'habitat et l'aménagement de l'aire des gens du voyage.